

Le nouveau programme d'actions du CRDG pour 2017-2019 est approuvé

🕒 Publié le vendredi 13 janvier 2017 13:16

📄 Affichages : 232

[| Imprimer |](#)

Prémices de nouvelles aventures en Dyle-Gette !

L'année 2016 s'est clôturée en beauté pour le CRDG : le Ministre René Collin, en charge des 14 contrats de rivière de Wallonie, nous a fait connaître son accord sur le nouveau programme d'actions du CRDG. Un beau cadeau en date du ... 6 décembre : Saint-Nicolas a bien fait les choses !



Retour sur un long travail préparatoire

Remontons 16 mois en arrière : c'est lors de l'assemblée générale du 4 septembre 2015 que la méthodologie pour élaborer le programme est présentée aux partenaires du CRDG. Par rapport aux 2 programmes précédents (2011-2013 et 2014-2016), l'intention est alors résolument affichée de tendre vers plus de cohérence et de lisibilité, mais aussi de prendre plus de temps pour la consultation.

C'est ainsi que pas moins de 11 réunions sont organisées avec les uns et les autres entre septembre 2015 et mai 2016. Cette importante phase de consultation a pour objectif d'identifier les différentes actions à mener par le panel de partenaires (les 23 communes, les Provinces du Brabant wallon et de Liège, le Service public de Wallonie et ses différents départements, les intercommunales d'épuration et de distribution, les associations d'environnement, les représentants des secteurs de l'agriculture, de la pêche, du tourisme....).

Durant cette phase, la Cellule de coordination procède aussi à la finalisation du nouvel inventaire des points noirs le long des cours d'eau. Pour rappel, la prospection complète du bassin Dyle-Gette a été entamée en 2014. Elle couvre un total de 626 km de cours d'eau. 63 journées de terrain ont été consacrées à ce relevé des points noirs le long de 131 cours d'eau différents. L'inventaire est transmis sur support numérique à tous les partenaires. C'est lors de l'AG du 18 mars 2016 qu'est approuvé l'inventaire du CRDG, comportant pas moins de 3.624 points noirs. ([cliquez ici pour en savoir plus](#))

C'est fin mai 2016 que la Cellule de coordination peut alors adresser à tout le monde une liste complète d'engagements potentiels à souscrire, en lien avec les différentes thématiques abordées au sein du CRDG. Dans la liste proposée, la priorité est bien évidemment donnée à la résolution des points noirs issus de l'inventaire du CRDG.

4 mois plus tard, l'AG du 6 octobre 2016 approuve l'ensemble des engagements sélectionnés par chacun des partenaires, lesquels constituent le programme d'actions 2017-2019 proprement dit.

Le 20 octobre, le dossier est déposé à l'Administration. Celle-ci remet au Ministre un avis favorable. La suite, on la connaît...



Des engagements à souscrire pour les 3 années à venir

Au départ de cette liste « fermée » communiquée en mai par la Cellule de coordination, chacun a donc été invité à communiquer les engagements qu'il souhaitait retenir pour la période 2017-2019.

Les choix se sont bien sûr portés sur les matières en fonction des missions, compétences et priorités propres à chacun (état des lieux du réseau hydrographique, résolution de points noirs, assainissement des eaux usées, éradication des plantes invasives, lutte contre les inondations ou coulées de boue, protection des zones humides, gestion intégrée des cours d'eau, valorisation des cours d'eau et abords, protection des eaux souterraines, information et sensibilisation du public...).

Autre innovation : pour chaque thématique retenue, les partenaires ont eu la possibilité de s'engager de façon nuancée (donc de pouvoir s'impliquer de façon différenciée), en se focalisant sur un (ou plusieurs) niveau(x) précis d'engagement (ex : soit la résolution effective d'un point noir, soit uniquement la prise de contact avec le riverain concerné par ce point noir ; ex : soit la réalisation de travaux, soit uniquement l'instruction de travaux en vue de leur réalisation...). L'intention visée par cette approche « à la carte » était que les partenaires puissent garantir une réalisation effective de leurs engagements au terme de la période de 2017-2019, en prenant notamment en compte leurs ressources disponibles en interne, mais aussi leur niveau actuel de réactivité/progression/état d'avancement par rapport à chaque thématique retenue.



Un niveau élevé de précision et de détail

Dernière particularité sur le plan méthodologique : la moitié des engagements proposés dans la liste se rapportaient à des lieux précis que les partenaires devaient nous communiquer (points noirs précis au départ de l'inventaire du CRDG, rues/villages /quartiers, vallées/sites, projets urbanistiques, zones humides/étangs, captages/sites de captage...). Cette exigence de précision dans les engagements a permis aux partenaires d'éviter de s'engager de façon trop globale ou générale.

La précision était aussi de mise pour ce qui concerne les échéances de réalisation à communiquer par chacun et pour chaque action : soit une année précise de réalisation, soit « tous les ans » (pour les actions répétitives), soit « en continu » (pour les actions revêtant un caractère plus général).

De l'ensemble des consignes fournies aux partenaires par la Cellule de coordination pour identifier et formuler leurs engagements 2017-2019, transparaît la volonté d'une approche résolument concrète, pragmatique et opérationnelle pour ce nouveau programme d'actions du CRDG.

Mais, pour pouvoir répondre à cette exigence de qualité (càd se prononcer de façon précise sur l'ampleur, la diversité, le niveau et la localisation de leurs engagements), l'exercice demandait de la part des partenaires beaucoup de recherches et de prises de contact préalables en interne, voire, dans certains cas, auprès d'autres partenaires du CRDG.

Malheureusement, tous n'ont pu répondre avec les précisions souhaitées. Cela amènera notamment plusieurs partenaires communaux à devoir effectuer en cours de programme cette phase de travail préparatoire nécessaire à l'affinement de leurs engagements.

Une mise en forme standardisée

Comme ses 13 autres collègues contrats de rivière, le CRDG a dû encoder son programme d'actions sous une mise en forme imposée par la Région wallonne. Chaque ligne du tableau correspond à une seule action pour un seul partenaire.

Sachant que la liste d'engagements potentiels proposée initialement par la Cellule de coordination comportait 211 actions et que 52 partenaires nous ont rentré leurs engagements, il résulte que le programme d'actions 2017-2019 du CRDG prévoit pas moins de ...994 actions ! C'est ainsi qu'un tableau pour le moins « consistant » de ... 994 lignes a vu le jour. Il constituera désormais LE document de référence du CRDG pour les 3 années à venir.

Les colonnes du tableau correspondent aux éléments suivants pour chaque action :

- la thématique concernée
- l'engagement (càd le contenu précis de l'action)
- le maître-d'œuvre (le partenaire qui réalise l'action)
- le ou les partenaires éventuels pour aider le maître-d'œuvre à réaliser l'action
- l'échéance (càd le délais de réalisation de l'action)

Cette mise en forme est dynamique, ce qui présente un avantage : le lecteur peut y faire des recherches, des tris par maître-d'œuvre ou par thématique ou ...

Un inconvénient cependant : les colonnes sont à rallonge (celle qui mentionne les points noirs spécifiquement concernés par chaque action se trouve en position « T » dans le tableau). Mais, il y a bien sûr moyen de masquer les colonnes indésirables.



Et maintenant ?

La cérémonie officielle de signature du Programme d'actions 2017-2019 par tous les partenaires du CRDG se déroulera le 20 avril prochain à Wavre.

Nul doute que personne n'attendra cette nouvelle échéance pour entamer la réalisation effective du programme : lors de cette manifestation symbolique, nous espérons notamment pouvoir annoncer les premières résolutions de points noirs le long des nos rivières et ruisseaux de Dyle-Gette.

Quelques partenaires ne nous ont pas encore fait parvenir leurs engagements : il s'agit des Communes de Ramillies et Villers-

la-Ville, les intercommunales AIDE, SWDE et Vivaqua, ainsi que l'association CADEV (Villers-la-Ville). Quant à la Commune de Hélecine, son programme nous est parvenu, mais hors délais. Qu'à cela ne tienne : ces quelques « retardataires » auront encore la possibilité de faire approuver leurs engagements 2017-2019 lors des prochaines assemblées plénières du CRDG.

A noter que le tableau standardisé du PA 2017-2019 constituera aussi le document de base pour procéder à l'évaluation du suivi du programme : chaque année, chaque partenaire sera invité à compléter les 4 colonnes suivantes en regard de chacun de ses engagements :

- date de finalisation de l'action (si celle-ci est achevée)
- raison du report de l'action (si celle-ci n'est pas encore réalisée ou achevée à l'échéance prévue)
- raison de l'annulation de l'action (si celle-ci est abandonnée)
- autres remarques

De plus, si une action a été réalisée ou entamée en cours de période, alors qu'elle ne figure pas dans les engagements initialement souscrits, elle pourra bien sûr être ajoutée dans le PA 2017-2019. Ce fut le cas pour 43 actions dans le programme précédent.

Cet exercice d'évaluation ayant été mené durant la période 2014-2016 pour le programme précédent, nous dresserons dans une prochaine Lettre d'info le bilan des actions menées ces trois années-là dans le cadre du CRDG.

Enfin, il y a les cordons de la bourse : nous tenons à remercier très chaleureusement la Province du Brabant wallon et la Région wallonne pour leurs subsides accordés au fonctionnement général du CRDG pour les trois années que couvrira ce nouveau programme d'actions. Cette importante aide financière va permettre au personnel de la Cellule de coordination (5 postes de travail pour un équivalent de 4,1 temps-plein) de continuer à remplir ses missions au sein du CRDG, en fournissant une aide-service quotidienne aux partenaires et en coordonnant une série de projets (nouveaux ou récurrents) à l'échelle du bassin Dyle-Gette. ([Cliquez ici pour accéder à l'ensemble des documents relatifs au PA 2017-2019 du CRDG](#))



Quelques exemples d'actions globales programmées à l'échelle du bassin Dyle-Gette

La Cellule de coordination du CRDG s'est engagée à établir une procédure coordonnée à l'échelle du bassin Dyle-Gette entre les partenaires du CRDG pour améliorer la réactivité (communication, échantillonnage, intervention...) lors des pollutions accidentelles dans les cours d'eau (échéance : 2019).



La Cellule de coordination du CRDG s'est engagée à coordonner le placement de nouveaux panneaux nominatifs le long des itinéraires de promenades et des cours d'eau (échéance : 2018).



Le SPW (Direction des cours d'eau non navigables) s'est engagé à ajouter la pose de nichoirs à martin-pêcheur dans les cahiers des charges lors des travaux aux cours d'eau et abords (échéance : en continu).



La Province du Brabant wallon (Cellule gestion des cours d'eau non navigables) s'est engagée à réaliser des travaux de stockage des eaux de débordement des cours d'eau (càd aménagement de zones d'expansion de crue) dans les vallées suivantes : l'Orne (à Chastre), le Ry du neuf Bois (à Mont-St-Guibert), le Gentissart (à Villers-la-Ville), la Thyle (à Villers-la-Ville), le Piétrebais (à Grez-Doiceau), la Cala (à Genappe), le Pisselet (à Chaumont-Gistoux) et la Petite Gette + Ry des Corées (à Orp-Jauche) (échéance : 2019).



L'Intercommunale du Brabant wallon s'est engagée à apporter une aide aux communes pour la mise en place d'un service d'aide en matière de raccordement à l'égout (échéance : non communiquée).



L'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon s'est engagée à développer les « Classe d'eau » en Brabant wallon (échéance : en continu).



Natagora Brabant wallon s'est engagée à développer l'inventaire des populations de castor en Dyle-Gette (échéance : en continu).



Quelques exemples d'actions programmées à l'échelle locale

Le SPW (Direction des cours d'eau non navigables) s'est engagé à réaliser une étude hydraulique préalable à la réalisation de travaux de lutte contre les inondations par débordement de cours d'eau dans la vallée du Henri-Fontaine à Orp-Jauche (échéance : 2019).



La Province du Brabant wallon (Cellule gestion des cours d'eau non navigables) s'est engagée à entrer en communication avec les propriétaires d'ouvrages d'art dégradés (ponts, passerelles, murs...) correspondant aux points noirs suivants : Brom9 (sur le Brombais à Incourt), Nil97 (sur le Nil à Walhain), Dyl037 (sur la Dyle à Genappe) (échéance : 2019)



La Province de Liège s'est engagée à communiquer chaque année au CRDG la programmation de ses travaux aux cours d'eau et abords (échéance : tous les ans)



L'Intercommunale du Brabant wallon s'est engagée à instruire un dossier de pose de collecteur pour assainir les eaux usées du village de Nethen (à Grez-Doiceau) (échéance : 2019)



L'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon s'est engagée à adopter un programme de mesures de protection pour le captage de Laurensart (à Grez-Doiceau) (échéance : en continu ?)



La Commune de Beauvechain s'est engagée à diffuser le code de bonnes pratiques des gestionnaires d'étangs auprès des

propriétaires d'étangs sur son territoire (échéance : non communiquée).



La Commune de Chastre s'est engagée à instruire un dossier de pose d'égout dans la Rue du Dessus et la Rue vieille (échéance : 2019).



La Commune de Court-St-Etienne s'est engagée à entrer en communication avec les agriculteurs et les particuliers concernés par les risques d'érosion et de ruissellement agricoles Chemin de Franquénies et Rue Saussale (échéance : 2019).



La Commune de Genappe s'est engagée à instruire un dossier de remise à ciel ouvert du Ry du Pré du Roy dans le site de l'ancienne sucrerie de Genappe (échéance : non communiquée).



La Commune de Hannut s'est engagée à instruire un dossier de mise en œuvre d'un assainissement autonome groupé pour le village de Merdorp (échéance : 2019).



La Commune de Incourt s'est engagée à faire supprimer les érosions de berges par le bétail (vaches, chevaux) correspondant aux points noirs suivants : Orb109, Orb132, Tho104.... (échéance : non communiquée).



La Commune de Jodoigne s'est engagée à aménager de nouveaux itinéraires de déplacement doux le long des cours d'eau dans la vallées du Gobertange (entre la Rue du Ruisseau et la Rue basse Voie + entre la Rue Moulin de Genville et Mont-à-Lumay) (échéance : 2018).



La Commune de La Hulpe s'est engagée à réaliser et diffuser un support de communication adéquat à l'attention des riverains (particuliers et agriculteurs) en matière d'obligation de limitation d'usage des herbicides (échéance : non communiquée).



La Commune de Lasne s'est engagée à entrer en communication avec les riverains concernés par les dépôts de déchets verts (tontes de pelouse, branchages, déchets de cuisine, litières animales...) le long des cours d'eau et assurer le suivi de leurs dossiers correspondant aux points noirs suivants: DGDe0585, Heu01, Las15... (échéance : 2017)



La Commune de Mont-St-Guibert s'est engagée à imposer le recours aux dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales pour les projets urbanistiques « Axis Parc », « Christ au Quewet » et « Plateau de la Gare » (échéance : en continu).



La Commune de Perwez s'est engagée à entrer en communication avec les riverains concernés par les rejets individuels de particuliers dans les cours d'eau correspondant aux points noirs suivants : GG017, GG027, GG028... (échéance : 2018).



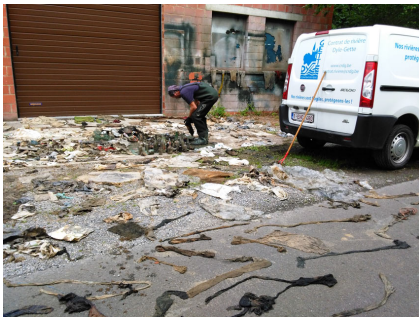
Action Environnement Beauvechain s'est engagée à poursuivre des chantiers d'éradication de la balsamine de l'Himalaya dans la vallée de la Nethen sur Beauvechain (échéance : tous les ans).



Le Groupe Contrat de rivière de l'Argentine s'est engagé à mener des tournées d'inspection de la Mazerine en prévention des inondations de la zone « Marie Poulie » à La Hulpe (échéance : non communiquée).



Le Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux s'est engagé à favoriser le développement d'opérations « rivières propres » à l'échelle locale (= nettoyage des déchets diffus dans et le long des cours d'eau) (échéance : 2019).



Le Patrimoine stéphanois s'est engagé à vérifier la nidification de 2 espèces d'oiseaux présentes sur le territoire de la commune de Court-St-Etienne : la bergeronnette des ruisseaux et le cincle plongeur (échéance : tous les ans).



Photo : G Nauwelaers



Photo : J Guyon

Natagora Brabant wallon s'est engagée à réaliser des travaux de gestion/entretien pour les zones humides suivantes : Refuge naturel de la Marache (à Lasne), RNA Prairie du Carpu (à Rixensart), RNA Nysdam (à La Hulpe), RNA Marais de Genneville (à Jodoigne), projet RN Tilly "5NPlus" (à Villers-la-Ville) (échéance : en continu).



La Fédération halieutique et piscicole de Dyle-Gette s'est engagée à signaler les éventuels nouveaux points noirs le long des cours d'eau (échéance : en continu).